Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-07_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **07_171126**

OBJET : FINANCES BUDGET ECONOMIE EMPLOI

Reconstruction du centre hospitalier Edmond-Garcin aux Gargues - Actualisation de la participation communale et abrogation de la délibération du 30 juin 2025.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-07_171126-DE

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI rapporte :

La reconstruction du centre hospitalier Edmond-Garcin sur le site des Gargues est une priorité pour Aubagne et pour l'ensemble du territoire. Elle doit garantir un service public hospitalier moderne, accessible et adapté aux besoins des habitants comme aux conditions de travail des personnels.

Par délibération du 30 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une participation communale aux acquisitions foncières, sur la base d'une estimation globale de 7,38 millions d'euros. Ce périmètre comprenait les terrains destinés à l'hôpital et des emprises de voirie. Les modalités de versement devaient faire l'objet d'une délibération ultérieure.

Depuis son installation, la nouvelle équipe municipale s'est mobilisée pour faire progresser ce projet indispensable et rechercher une répartition plus équilibrée de son financement. Un équipement qui bénéficie à tout un territoire appelle un effort partagé entre les partenaires publics : la Commune doit prendre sa part, sans supporter seule le coût du foncier.

Les échanges engagés avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ouvrent la perspective d'une participation régionale au financement des acquisitions foncières nécessaires au nouvel hôpital, dont les modalités restent à formaliser.

Pour sa part, la Commune entend contribuer à ces acquisitions à hauteur de 1,5 million d'euros. La mise en œuvre de cette participation sera subordonnée à l'approbation par le Conseil municipal d'une convention précisant le périmètre des dépenses concernées, le plan de financement et les conditions de versement.

Il est donc proposé par cette délibération, de remplacer le cadre adopté en juin 2025 par un engagement communal renouvelé, clairement défini et financièrement maîtrisé. Cette évolution ne constitue pas un désengagement : elle traduit la volonté de faire aboutir le nouvel hôpital dans un cadre partenarial équilibré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°11-300625 du 30 juin 2025 relative au principe de la participation financière de la Commune à la reconstruction du centre hospitalier,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local de la reconstruction du centre hospitalier Edmond-Garcin et sa portée pour l'ensemble du territoire,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de soutenir sa réalisation dans un cadre de financement partagé et maîtrisé,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1er : d'ABROGER la délibération n°11-300625 du 30 juin 2025 ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER le principe d'une participation communale de 1,5 million d'euros à l'acquisition des emprises foncières destinées au nouvel hôpital, dans le cadre d'un financement partagé avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont la participation reste à formaliser ;

ARTICLE 3 : de PRÉCISER que ce versement nécessitera une nouvelle délibération du Conseil municipal pour l'approbation d'une convention avec le centre hospitalier ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-07_171126-DE

ARTICLE 4 : de PRÉCISER que la participation communale s'inscrit dans le cadre de l'autorisation de programme prévue à cet effet à l'occasion de la décision modificative n°1 du budget principal ; les crédits de paiement correspondants seront inscrits aux budgets des exercices concernés, selon l'échéancier fixé par la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026